



## Propriétaire perd un cheque de mon loyer

Par **amichon**, le **21/02/2016** à **21:48**

Bonsoir,

Je suis étudiante et locataire d'une chambre partagée dans une maison, et ce depuis octobre. Chaque mois je donne en main propre mon loyer par chèque. Mon propriétaire ayant perdu récemment un de mes chèques réclame le montant de celui-ci immédiatement. Mais est-il dans ses droits étant donné que c'est lui qui a perdu mon cheque. Etant étudiante je n'ai pas les moyens de payer deux mois de loyer d'un coup. De plus qui me dit qu'il n'encaissera pas ce cheque soit disant perdu une fois ayant quitté le logement ? Je lui ai donc proposé de lui payer ce mois perdu le mois suivant mon départ de ce logement. Suis-je dans mes droits ?

Merci d'avance

Par **jodelariege**, le **22/02/2016** à **09:25**

bonjour je pense qu'il serait judicieux de lui demander d'écrire une lettre de désistement pour ce chèque et de ne le payer qu'à la réception de cette lettre, vous avez des modèles de lettre sur internet, vous pouvez en préparer une à remplir par votre propriétaire

Par **janus2fr**, le **22/02/2016** à **10:12**

Bonjour,

Le fait d'avoir déjà remis un chèque n'éteint pas la dette.

Le bénéficiaire ayant perdu ce chèque, il vous rédige une lettre de désistement (lettre dans laquelle il s'engage à ne pas encaisser le chèque s'il le retrouve). Avec cette lettre, vous faites opposition à ce chèque à votre banque pour perte. Et vous payez ce mois de loyer par le moyen de votre choix.

Comme l'opposition est certainement payante, vous pouvez demander à votre bailleur de prendre en charge ce coût puisque le problème est de sa faute.

A l'avenir, pour éviter ce genre de problème, il peut être intéressant de privilégier le virement bancaire plutôt que le paiement par chèque.